



---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

# Dossier consolidé

Projet de loi 8264

Projet de loi relative à la construction d'une auberge de jeunesse et d'une structure administrative multifonctionnelle au pôle multimodal à Ettelbruck

Date de dépôt : 29-06-2023

Date de l'avis du Conseil d'État : 10-10-2023

Auteur(s) : Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

## Liste des documents

<b>Date</b>	<b>Description</b>	<b>Nom du document</b>	<b>Page</b>
29-06-2023	Déposé	8264/00	<u>3</u>
10-10-2023	Avis du Conseil d'État (10.10.2023)	8264/01	<u>36</u>

8264/00

**N° 8264**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2022-2023

---

## **PROJET DE LOI**

**relative à la construction d'une auberge de jeunesse  
et d'une structure administrative multifonctionnelle  
au pôle multimodal à Ettelbruck**

\* \* \*

*Document de dépôt*

*Dépôt: le 29.6.2023*

\*

### **ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT**

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons :

*Article unique:* Notre Ministre de la Mobilité et des Travaux publics est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi relative à la construction d'une auberge de jeunesse et d'une structure administrative multifonctionnelle au pôle multimodal à Ettelbruck.

Palais de Luxembourg, le 28.06.2023

*Le Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics,*

François BAUSCH

HENRI

\*

### **PROJET DE LOI**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le Gouvernement est autorisé à procéder à la construction d'une auberge de jeunesse et d'une structure administrative multifonctionnelle au pôle d'échange multimodal à Ettelbruck.

**Art. 2.** Les dépenses engagées au titre du projet visé à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas dépasser le montant de 63 400 000 euros. Ce montant correspond à la valeur 1071,67 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1<sup>er</sup> octobre 2022. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

**Art. 3.** Les dépenses visées à l'article 2 sont imputables à charge des crédits du Fonds d'investissements publics administratifs.

\*

## COMMENTAIRE DES ARTICLES

### *Article 1<sup>er</sup>.*

Cet article autorise le Gouvernement à faire procéder à la construction d'une auberge de jeunesse et d'une structure administrative multifonctionnelle au pôle d'échange multimodal à Ettelbruck.

### *Article 2.*

Cet article détermine l'enveloppe budgétaire servant au financement du projet, rattachée à l'indice semestriel des prix de la construction valable au 1<sup>er</sup> octobre 2022 (valeur 1.071,67). Il comporte en outre la clause usuelle d'adaptation des coûts à l'évolution de cet indice.

### *Article 3.*

Cet article précise que les dépenses sont imputables sur les crédits du Fonds d'investissements publics administratifs.

\*

## EXPOSE DES MOTIFS

### 1. Auberge de Jeunesse

Historiquement, Ettelbruck est un site traditionnel de l'ajisme luxembourgeois et ville natale de Carlo Hemmer, fondateur du mouvement des auberges de jeunesse nationales. La première auberge de jeunesse provisoire du Luxembourg portant le nom « Porte des Ardennes » fut aménagée en 1946, immédiatement après la deuxième guerre mondiale. La ville d'Ettelbruck a aussi été la première à décider de construire un nouveau bâtiment pour y installer une auberge de jeunesse en 1947. À partir de 1948, celle-ci a pu accueillir des milliers de jeunes du monde entier jusqu'à sa fermeture définitive en 2004.

L'idée depuis 2004 d'une nouvelle structure d'hébergement reste toujours d'actualité, le territoire de la « Nordstad » ne disposant que d'un nombre très limité d'hébergements dédiés au tourisme.

Le réseau national des auberges de jeunesse dispose actuellement de 9 structures. La nouvelle auberge de jeunesse d'Ettelbruck agit comme dixième auberge dans ce réseau afin de répondre aux besoins croissants en termes d'hébergement touristique au sein de la « Nordstad », 3<sup>e</sup> pôle d'attraction du programme directeur de l'aménagement du territoire.

La ville d'Ettelbruck, située géographiquement à la porte des Ardennes, se prête parfaitement à débiter la découverte de la partie nord du pays avec la région de l'« Éislek », sans oublier l'énorme offre culturelle, touristique, sportive et commerciale de la « Nordstad ».

Par son emplacement, l'auberge de jeunesse est bien connectée aux transports publics et constitue donc aussi un point de départ pour découvrir les différents sentiers de randonnées de la région, comme le « Lee-Trail » ou bien l'« Éislek-Trail ».

L'offre pour des randonnées sans bagages est également proposée par la nouvelle auberge, le transport des bagages s'effectuant en coopération avec le service « move we carry ».

Il en est de même pour le cyclotourisme où Ettelbruck constitue un nœud au centre du réseau européen, grâce au réseau national des pistes cyclables reliant Ettelbruck à la Belgique avec ses véloroutes « RAVel » (réseau autonome de voies lentes), aux Pays-Bas par le biais du tracé de la « Vennbahn » ainsi qu'au réseau cyclable allemand.

Le choix de l'implantation de la future auberge de jeunesse d'Ettelbruck constitue donc un réel atout.

Le présent projet regroupe sur un seul site une offre d'hébergement avec 120 lits réparties sur 35 chambres, dont 3 pour personnes à mobilité réduite, et une offre de restauration avec cafétéria et terrasse.

Le restaurant de l'auberge est ouvert au public et non seulement pour les clients de l'auberge. Il complète ainsi l'offre gastronomique d'Ettelbruck et offre la possibilité de consommer des produits régionaux et de saison.

Par ailleurs, une plateforme panoramique à vue exceptionnelle sur les vallées des trois rivières autour de la ville (Alzette, Sûre et Wark) est ouverte aux usagers du bâtiment ainsi qu'aux visiteurs externes pendant toute l'année.

La future auberge de jeunesse d'Ettelbruck joue également un rôle important dans la redynamisation du quartier de la gare. L'établissement devient ainsi un partenaire actif et une structure ouverte au sein de celui-ci.

En addition aux capacités d'hébergement, l'auberge offre une multitude d'activités, comme par exemple des offres spéciales pour les usagers étrangers ou résidents, pour les voyages de groupes ou voyages scolaires ainsi que pour les organisateurs du secteur MICE (meetings, incentives, conférences et expositions). En effet, plusieurs salles de réunion permettent l'organisation de séminaires, d'activités collectives d'entreprises ou d'autres types d'évènements associés aux programmes touristiques ou scolaires.

Le site d'Ettelbruck accueille la troisième auberge du type « urban city hostel », un concept qui rencontre un fort succès auprès des usagers à Luxembourg-Ville et Esch-sur-Alzette. Par opposition aux auberges de jeunesse traditionnelles situées en zones rurales ou en pleine nature, les « urban city hostels » sont situées près du centre-ville et à proximité immédiate, voire à distance de marche, des principales attractions, commerces, restaurants et réseaux de transports publics.

## 2. Structure administrative multifonctionnelle

L'évolution de l'axe Ettelbruck – Diekirch – Erpeldange vers l'agglomération urbaine « Nordstad » a connu différents stades d'évolution depuis la signature de la « Convention NORDSTAD » en 2006 et l'élaboration du « Masterplan NORDSTAD » en 2007.

En 2015, le Gouvernement décide de l'implantation d'une structure multifonctionnelle dans le cadre de la réalisation du pôle d'échange multimodal de la Gare d'Ettelbruck.

Suite aux échanges avec la Ville d'Ettelbruck, il est retenu d'y intégrer des surfaces administratives pour des services conventionnés de l'État. L'idée initiale fut de créer des espaces permettant notamment le regroupement de plusieurs associations sans but lucratif, de préférence actives dans le domaine de la jeunesse ou de l'environnement voire de la santé.

L'élaboration d'un concept pour un ensemble de services, complétant l'éventail de services de la « Nordstad », est ainsi envisagée, ceci dans une logique de décentralisation ou d'expansion des différents services localisés actuellement à Luxembourg-Ville. Le regroupement de ces services à une adresse unique présente de multiples avantages et permet notamment de créer des synergies.

La décision de l'État d'implanter une nouvelle auberge de jeunesse en combinaison avec ce complexe administratif à la Gare d'Ettelbruck confirme le choix d'investir de manière conséquente dans les infrastructures de la « Nordstad ». L'implantation directe au centre de la plate-forme multimodale constitue un atout considérable, tant au niveau régional comme élément touristique important qu'au niveau local en créant un signal fort incitant un développement urbanistique de ce quartier qui se voit revalorisé substantiellement.

\*

## PROGRAMME DE CONSTRUCTION

### *Auberge*

- 120 lits
- 25 chambres à 4 lits avec sanitaires (avec option pour 2 lits supplémentaires)
- 7 chambres à 2 lits avec sanitaires
- 3 chambres à 2 lits pour personnes à mobilité réduite avec sanitaires
- buanderies et locaux de nettoyage
- locaux techniques
- hall d'entrée avec réception et bureau
- stockage bagages

- restaurant et self-service
- bar
- local stockage bar
- bureau personnel auberge
- ascenseurs
- stockage et nettoyage
- local personnel auberge et sanitaires
- cuisine
- chambre froide
- stock vaisselle / bar / réserve
- local décartonnage
- laverie
- 2 monte-charges
- bureau personnel cuisine
- local personnel cuisine
- locaux sanitaires
- locaux techniques
- locaux poubelles

#### *Espaces communs*

- 2 grandes salles multifonctionnelles
- 4 salles de réunion à 12 personnes
- 1 salles de réunion à 16 personnes
- 1 salle de réunion à 22 personnes

#### *Structure administrative multifonctionnelle*

3 niveaux avec espaces flexibles selon besoins de l'utilisateur :

- bureaux aménageables en différentes configurations
- locaux d'appoint (imprimante, stockage, etc.)
- kitchenettes
- locaux sanitaires et techniques
- ascenseur

#### *Gare autobus*

- kiosque
- accès aux locaux techniques de l'Administration des ponts et chaussées
- accès aux ascenseurs
- réception structure administrative multifonctionnelle

#### *Aménagement extérieur*

- escaliers et ascenseur extérieurs
- plateforme d'accès à l'auberge de jeunesse
- terrasse et aire de stationnement pour 60 bicyclettes
- toitures vertes aux niveaux 2,6 et 9

\*

## PARTIE TECHNIQUE

### 1. PARTI URBANISTIQUE

#### 1.1 Implantation

Le terrain d'implantation du projet se situe à la Gare d'Ettelbruck. Le projet est conforme au Plan d'aménagement général (PAG) de la Commune d'Ettelbruck, approuvé par le Conseil communal du 24 février 2020 et validé le 19 août 2020 par Madame la Ministre de l'Intérieur. Le terrain d'implantation est classé en « Zone spéciale – Pôle Multimodal », qui englobe des bâtiments, infrastructures et installations en relation avec les activités ferroviaires, routières et de la mobilité douce.

Le projet revêt d'une haute complexité technique notamment au vu de sa superposition à la nouvelle gare de bus et au tunnel routier.

L'emprise de construction du complexe multifonctionnel avec l'auberge de jeunesse et la structure administrative d'une superficie d'environ 19 ares se trouve en liaison directe avec le futur bâtiment voyageurs et le Park & Rail (P+R), réalisés sous la régie de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (CFL).



#### 1.2 Accessibilité

Le bâtiment, construit sur le pôle d'échange multimodal de la Gare d'Ettelbruck, est implanté de façon à permettre aux occupants et visiteurs une accessibilité optimale aux réseaux de transports existants et projetés. Il crée des synergies entre les différentes parties prenantes et contribue à la définition d'une nouvelle image du quartier, impliquant des acteurs publics et privés.

Le pôle multimodal d'Ettelbruck est accessible depuis la « rue de la Gare » au nord-ouest et la « rue Prince Henri » au sud-ouest.

La réorganisation du réseau routier, du parvis de la gare et de ses alentours ainsi que la mise en souterrain de la route nationale N7, contribuent à une limitation du trafic motorisé individuel ; l'aménagement d'un « shared space » et d'une nouvelle place publique donne la priorité aux piétons et cyclistes et aux voyageurs empruntant les trains ou les autobus ; l'accès au nouveau pôle d'échange n'est autorisé que pour les pompiers, bus, riverains et camions de livraison.

La nouvelle place publique est un lieu animé et ouvert à tous, notamment par la présence des voyageurs par chemin de fer et par route (autobus) ainsi que des piétons et cyclistes.



Depuis la place publique, un large escalier ainsi qu'un ascenseur extérieur mènent à la plateforme d'accès de l'auberge qui se trouve au-dessus de la gare routière tandis qu'un second escalier amène à la terrasse du dernier étage ; cette terrasse est accessible au public et permet de découvrir le panorama de la Ville d'Ettelbruck et des alentours.

Le bâtiment administratif est directement accessible depuis un espace de réception au niveau de la gare de bus au rez-de-chaussée.

Le parking P+R des CFL n'est accessible que depuis l'« avenue J-F Kennedy » à l'est.

\*

## 2. PARTI ARCHITECTURAL

### 2.1 Concept fonctionnel

#### *Espace gare de bus au rez-de-chaussée*

Les différents accès à l'auberge et à la structure administrative multifonctionnelle se situent au niveau de la gare de bus.

Du côté ville se trouvent l'escalier principal avec un espace kiosque, l'ascenseur principal de l'auberge ainsi que le double monte-charge. Les escaliers, la réception et l'ascenseur pour la structure sont aménagés au bord du quai de la gare de même que l'escalier de secours et l'ascenseur pompier pour l'auberge de jeunesse.

#### *Entrée au premier étage*

Au-dessus du niveau de la circulation publique piétonnière et de la gare routière se trouve le 1<sup>er</sup> niveau du nouveau complexe avec un étage complet dédié aux fonctions communautaires. Cet étage abrite l'espace d'accueil, le restaurant, le bar et la cuisine de l'auberge de jeunesse ainsi que 2 salles multifonctionnelles. Ce socle constitue la base sur laquelle s'érigent d'un côté le volume des espaces administratifs et de l'autre, la tour avec les chambres de l'auberge.

#### *Chambres*

Au-dessus de la plateforme d'accès avec les fonctions communautaires l'auberge s'élève comme bâtiment tour sur 8 étages avec une toiture terrasse au dernier étage.

Les 7 étages d'hébergement comprennent chacune 5 chambres. 4 niveaux sont aménagés avec 4 chambres pour 4 à 6 personnes et 1 chambre double ; les 3 autres étages sont aménagés avec 3 chambres pour 4 à 6 personnes et 2 chambres doubles dont une équipée pour personnes à mobilité réduite. Les chambres pour 4 à 6 personnes sont divisées en zone d'accès avec espace sanitaire et zone de séjour avec 2 lits superposés et 2 lits juxtaposés. Une augmentation de la capacité des chambres est envisageable en rajoutant en hauteur 2 lits supplémentaires au-dessus des lits juxtaposés.

Le couloir d'accès desservant les chambres relie l'escalier intérieur et les 2 ascenseurs avec l'escalier de secours extérieur qui sert également comme accès à la terrasse panoramique pour les visiteurs externes.

#### *Salles de réunion de l'auberge*

Les 2 grandes salles multifonctionnelles de l'auberge au niveau 1 sont complétées par 6 salles de réunions au niveau 2. Ces salles aux dimensions variées peuvent être utilisées par l'auberge et la structure administrative multifonctionnelle selon besoin. Des espaces de pause et de rencontre à usage variable en fonction des utilisateurs sont également aménagés.

### *Bureaux de la structure administrative multifonctionnelle*

Les espaces de travail se trouvent aux niveaux 3, 4 et 5. Ils sont directement accessibles depuis la réception au niveau de la rue et depuis le niveau d'accueil de l'auberge. La taille des bureaux est variable selon besoin par le cloisonnement léger disposé perpendiculairement aux façades. Des locaux secondaires de stockage et de service bureautique sans éclairage direct sont également prévus.



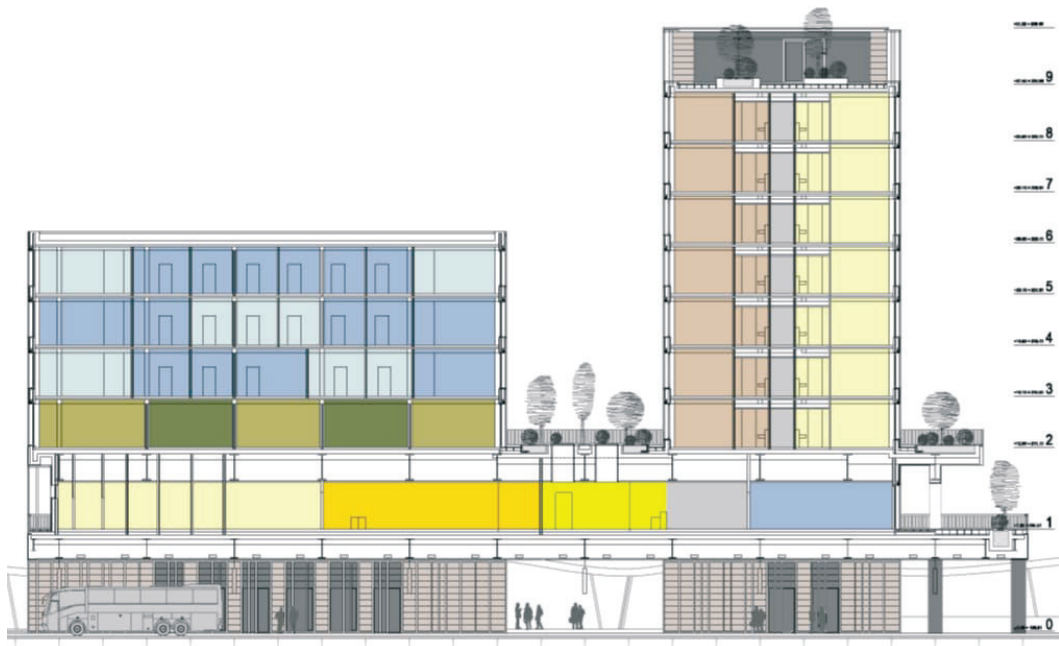
## 2.2 Architecture

L'immeuble se développe en niveaux fonctionnels horizontales superposés au-dessus de la gare de bus dont les espaces à usage communautaire au premier niveau et les locaux à usage individuel aux niveaux supérieurs.

Le bâtiment bas hébergeant la structure administrative multifonctionnelle reprend les alignements du P+R, tandis que le volume de l'auberge se démarque par son hauteur et donne ainsi sa visibilité au nouveau pôle d'échange.

La tour de l'auberge se compose de 8 niveaux hébergeant les chambres d'hôtes et un jardin d'hiver au dernier étage avec une terrasse accessible au public par un escalier extérieur.

Le volume des surfaces administratives comprend 4 niveaux ; un étage regroupe les salles de réunion communes alors que les surfaces de bureaux se trouvent aux 3 autres.



### 2.3 Choix des matériaux

Les matériaux utilisés correspondent aux critères de qualité suivants :

- Bonne résistance à l'usure et bon vieillissement dans le temps ;
- Ecologique, réutilisable, recyclable ;
- Entretien facile ;
- Conformité au concept énergétique.

#### *Eléments structurels*

- Structure portante jusqu' au niveau 1 inclus : béton armé avec poutres de grande portée en acier ;
- Structure à partir du niveau 2 : noyau en béton armé, poteaux en bois et dalles hybrides en béton bois ;
- Construction préfabriquée et modulaire en béton et bois.

#### *Façade*

- Façade ventilée composée d'un bardage en terre cuite sur isolation thermique en laine de roche conforme au concept énergétique ;
- Sous-structure en bois protégée par des panneaux pare-feu ;
- Menuiserie extérieure à coupure thermique et triple vitrage isolant ;
- Ouvrants de ventilation manuels intégrés dans la menuiserie extérieure.

#### *Toiture*

- Étanchéité posée mécaniquement sur la couche d'isolation, lestée par le complexe de toiture verte, respectivement le gravier / dallage ;
- Toitures plates vertes sur le bâtiment bas ;
- Toiture plate avec dallage sur plots sur le bâtiment tour ;
- Isolation thermique conforme au concept énergétique ;
- Espaces extérieurs d'accès niveau 1 avec dallage sur plots ;
- Espaces extérieurs récréatifs niveau 2 avec végétation intensive.

*Revêtements de sol*

- Chambres, bureaux : linoleum et caoutchouc ;
- Cages d'escaliers : chape lissée ;
- Sanitaires, cuisines, locaux techniques, kiosque: carrelage ;
- Hall d'entrée, zones communes, salles de conférence : parquet en bois ;
- Salles multifonctionnelles : parquet en bois.

*Revêtements muraux*

- Hall d'entrée, zones communes : béton brut avec lasure hydrofuge, habillages en bois à lasure hydrofuge ;
- Bureaux, chambres, salles de conférence :
  - cloisons en carton-plâtre avec papier peint et peinture acrylique ;
  - cloisons amovibles en contreplaqué bois ;
- Locaux sanitaires, cuisines : carrelage mural et enduit fin avec peinture acrylique.

*Plafonds*

- Gare autobus : structure en maille acier inoxydable ;
- Hall d'entrée, zones communes, couloirs : béton brut avec lasure hydrofuge et résille en lattage bois dans zones à faux-plafonds ;
- Chambres, bureaux, salles de réunions : dalles en béton apparentes avec lasure hydrofuge et résille en lattage bois pour zones à faux-plafonds ;
- Cuisine : faux-plafonds métalliques laqués.

\*

**3. PARTI CONSTRUCTIF****3.1 Fondations**

Le mode de fondation du projet est déterminé par la nature du terrain alluvial, due à la proximité de la rivière « Alzette » et aux terres de remblai en place.

Au vu des caractéristiques géotechniques du sol en place, les bâtiments sans sous-sol sont fondés sur des pieux de diamètre variable, en fonction des sollicitations et ancrés dans les couches rocheuses.

Du côté des voies ferroviaires, les pieux longeant la tranchée couverte pour le tunnel routier construit sous la tutelle de l'Administration des ponts et chaussées descendent 50 cm sous les pieux sécants de la tranchée en question afin de ne pas solliciter ces derniers, mais de transmettre les charges dans le rocher.

Du côté de la Ville d'Ettelbruck, le sous-sol se trouve au-dessus du niveau solide dans la couche des alluvions fluviales, ce qui rend également nécessaire des pieux forés dans la couche dure du rocher.

**3.2 Structures**

Le bâtiment est réalisé sur base d'un système statique hautement complexe imposé par la construction du bâtiment au-dessus d'un tunnel et d'une gare pour autobus.

Afin de pouvoir fonder le bâtiment en-dehors des structures du sous-sol et de la gare de bus, une portée de 19,5 m doit être franchie. Un système mixte de poutres métalliques combinées avec une dalle en béton armé porte cette portée sur deux niveaux. Les étages supérieurs s'appuient sur ce plancher de répartition.

Dans une optique d'optimisation des ressources et afin de garder la structure la plus légère possible, les deux volumes sont conçus avec une structure légère en bois-béton. Les planchers se constituent d'un système mixte en bois-béton posé sur un système de poteaux-poutres. Il s'agit d'éléments de planchers préfabriqués avec une portée de 6 m, préparés en atelier. Le système hybride de bois-béton

se compose de poutres en bois sur lesquelles se pose une dalle mince d'une épaisseur de 12 cm. Les poteaux sont prévus en bois lamellé-collé.

La résistance au feu de 120 minutes est garantie par un enrobage adapté des éléments en béton armé et par une protection au feu des poutres et des poteaux métalliques. La structure en bois est dimensionnée pour résister au feu pendant 90 minutes et un système de sprinklage est mis en œuvre.

\*

#### **4. CONCEPT ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'optimisation du confort, l'efficacité énergétique et le respect des critères écologiques et de durabilité sont les objectifs clés du projet permettant une construction durable.

Le concept énergétique se caractérise par :

- Bonnes étanchéités et performances thermiques hivernales et estivales de l'enveloppe du bâtiment pour minimiser les besoins énergétiques ;
- Utilisation de l'inertie thermique de la structure ;
- Réduction des installations techniques au minimum nécessaire ;
- Utilisation des énergies renouvelables ;
- Réduction de la consommation des eaux et rétention des eaux pluviales.

Dans le but de maximiser la pré-construction et de limiter ainsi la durée des travaux sur site, le bâtiment est conçu sur base d'une structure modulaire permettant également une éventuelle décomposition future.

##### **4.1 Consommation en énergie et performances thermiques**

L'enveloppe thermique prévue répond à la classe énergétique A pour bâtiments fonctionnels suivant le règlement grand-ducal du 9 juin 2021 et permet de limiter la consommation annuelle en chauffage à environ 19 kWh / m<sup>2</sup>.

L'inertie thermique de la masse de la zone commune au premier niveau et des dalles hybrides dans les étages supérieurs permet d'emmagasiner la chaleur provenant des charges calorifiques pendant les heures d'utilisation et amortit les variations de température dans les lieux de séjour. Les dalles en béton armé en état brut respectivement les dalles en bois-béton des étages supérieurs constituent une masse à grande inertie thermique et agissent comme principaux régulateurs de la température.

En été, lorsque les charges calorifiques supplémentaires dues à l'ensoleillement s'ajoutent, la masse du bâtiment fait fonction d'accumulateur journalier avec refroidissement naturel nocturne pour éviter ainsi la surchauffe du bâtiment.

En hiver, l'énergie calorifique stockée peut compenser en grande partie les déperditions thermiques de façon à ce que notamment l'activation des radiateurs des chambres puisse être limitée à la période d'occupation.

Les faibles consommations énergétiques thermiques du bâtiment sont principalement dues à une isolation thermique performante, une bonne étanchéité à l'air et des fenêtres à triple vitrage. Une protection solaire efficace évite la surchauffe du bâtiment en période estivale.

##### **4.2 Consommation énergie électrique**

Une attention particulière a été accordée à la lumière naturelle, notamment dans les salles de réunion, les bureaux des structures administratives multifonctionnelles et les chambres de l'auberge où un éclairage naturel maximal est amené par des hautes baies vitrées, sans retombées de linteaux.

L'apport de l'éclairage naturel permet de réduire les heures de fonctionnement de l'éclairage artificiel et de diminuer efficacement la consommation d'énergie électrique.

L'éclairage extérieur est conforme aux lignes directrices du guide d'orientation concernant la réduction de la pollution lumineuse publié par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable visant la réduction de consommation énergétique.

### 4.3 Durabilité et écologie

Le bâtiment se caractérise par le respect des principes de la durabilité et de l'économie des ressources ; l'empreinte environnementale et le coût du cycle de vie du bâtiment sont réduits au minimum, tandis qu'un soin particulier est apporté à une construction saine en utilisant des matériaux locaux et régionaux.

Le bâtiment est également conçu suivant les critères de l'architecture circulaire. Les différents matériaux peuvent être démontés séparément pour être réutilisés. Le passeport des matériaux permet l'identification du type et de la quantité des matériaux de la construction en cas de décomposition.

La végétalisation du bâtiment a non seulement une influence positive sur l'être humain et l'acceptation du bâtiment, mais également sur le microclimat au niveau urbain. Elle absorbe du bruit, crée des habitats naturels, garantit une certaine rétention des eaux de pluie, fixe des polluants, absorbe du CO<sub>2</sub> et produit de l'O<sub>2</sub>. En plus, elle assure une fonction d'ombrage.

En ce qui concerne l'accessibilité et la gestion du chantier, le projet est à considérer comme un projet-phare vu que l'approvisionnement du chantier se fait via le moyen des infrastructures ferroviaires existantes.

### 4.4 Energies renouvelables

Le concept prévoit l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment administratif (Nord / Sud) et sur la façade est du côté de la gare avec une puissance crête d'environ 75 kW.

Le chauffage est partiellement assuré par des pieux géothermiques.

\*

## 5. INSTALLATIONS TECHNIQUES

### 5.1 Installation de chauffage, de ventilation et de sanitaires

Les locaux techniques avec notamment la pompe à chaleur, le système de sprinklage et les raccordements électriques se situent au sous-sol du bâtiment.

Des locaux techniques secondaires sont prévus à chaque étage. Ils accueillent entre autres les machines de ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et les tableaux électriques secondaires.

#### 5.1.1 Installation de chauffage

##### *Production d'énergie*

Les pieux de fondation énergétiques du bâtiment raccordés à une pompe à chaleur (environ 50 kW) couvrent un tiers des besoins intrinsèques en chaleur. En outre, ce dispositif permet un rafraîchissement en période estivale des zones telles que les salles de réunion et les bureaux, tout en favorisant la régénération saisonnière du stockage géothermique.

Le bâtiment est raccordé à l'extension du réseau de chauffage urbain existant qui assure l'appoint qui n'est pas couvert par la pompe à chaleur (environ 100 kW).

##### *Corps de chauffe*

Les chambres de l'auberge sont chauffées par des radiateurs standards, tandis que les zones communes et administratives sont équipées de ventilo-convecteurs permettant également un rafraîchissement éventuel des locaux.

#### 5.1.2 Installation de ventilation

Le projet tient compte du règlement grand-ducal du 9 juin 2021 concernant la performance énergétique des bâtiments qui exige une ventilation mécanique intégrale avec récupération de chaleur pour tous les bâtiments fonctionnels.

Des groupes de ventilation décentralisés par étage et par bâtiment sont installés dans l'ensemble du bâtiment. Cet agencement des équipements de ventilation permet une disposition spatiale optimale, une indépendance des étages et un fonctionnement au plus proche du besoin.

La partie administrative est équipée de clapets motorisés ponctuels permettant une régulation automatique de la ventilation en fonction de l'occupation des locaux, réduisant ainsi les consommations en énergie.

L'évacuation de la chaleur et la ventilation naturelle des locaux sont assurées par des battants ouvrant des fenêtres.

### *Désenfumage*

Des détecteurs de fumée sont disposés dans les cages d'escaliers. La centrale de désenfumage commande l'ouverture de la coupole et la mise en surpression des cages d'escaliers et des sas d'ascenseurs. Des boutons poussoirs sont installés au niveau des sorties de secours et au dernier étage. Ils permettent une commande manuelle de la coupole de désenfumage.

### **5.1.3 Installations sanitaires**

#### *Production d'eau chaude sanitaire*

Les besoins en eau chaude sanitaire étant importants pour la partie auberge, un étage sur deux est équipé d'un ballon de stockage d'eau chaude afin de se situer au plus proche des utilisateurs et de limiter ainsi les pertes de la conduite de circulation.

#### *Récupération des eaux pluviales*

Le bâtiment est équipé d'un réservoir de récupération des eaux pluviales. Celles-ci qui sont réutilisées pour alimenter les toilettes et les points d'arrosage au moyen d'une pompe hydrophore.

#### *Récupération d'énergie sur les eaux grises*

Un système décentralisé d'échangeurs intégrés aux siphons des douches est mis en place ; l'eau est préchauffée par la récupération de l'énergie des eaux grises.

#### *Protection incendie*

La conception du bâtiment requiert la présence d'un système d'extinction automatique couvrant la quasi-totalité de sa surface ainsi que la gare routière. Le réservoir ainsi que les équipements de pompage sont prévus dans les locaux techniques du sous-sol. Les 2 pompes sont alimentées par le réseau électrique secours. Le bâtiment est également équipé du système RIA (robinet incendie armé) à chaque étage, de colonnes sèches et de mise en surpression des sas.

#### *Equipements sanitaires*

Les lavabos, toilettes et éviers sont en céramique sanitaire et de type suspendu. Les urinoirs prévus sont de type « sans eau ». Les armatures et la robinetterie sont de type « économiseur d'eau ».

## **5.2 Installations électriques**

### **5.2.1 Moyenne tension**

Le bâtiment est alimenté en énergie électrique par un nouveau poste de transformation externe qui est placé au côté sud du nouveau bâtiment voyageurs des CFL. Le besoin en puissance électrique est estimé à 425 kVA.

### **5.2.2 Installations basse tension et courant fort**

#### *Groupe électrogène*

Un groupe électrogène de 220 kVA assurant le fonctionnement des équipements durant 72 heures est installé au sous-sol ; il alimente les équipements de sécurité suivants :

- Ascenseur pompiers du bâtiment de l'auberge ;
- Ascenseur pompiers du bâtiment de la structure administrative multifonctionnelle ;
- Système de mise en surpression des gaines d'ascenseurs pompiers ;
- Installations de sprinkler ;
- Système de RIA ;
- Ventilation du local groupe électrogène.

Un tableau général basse tension de secours (TGBTS) est prévu afin de garantir le fonctionnement des équipements de sécurité en cas de perte de courant sur le réseau normal.

#### *Distribution électrique*

Un tableau général basse tension (TGBT) est installé dans le local électrique (no-break) au sous-sol du bâtiment administration.

Les tableaux secondaires, positionnés dans un local dédié à chaque bâtiment et à chaque niveau, sont alimentés par le tableau général.

Un compteur basse tension « gestionnaire réseau » est installé pour chaque bâtiment. Pour l'installation photovoltaïque, un compteur est disposé en parallèle du comptage principal.

#### *Eclairage*

Afin de réduire les consommations d'énergie électrique, tous les locaux sont équipés de luminaires à technologie LED. La commande de l'éclairage est manuelle pour les chambres, bureaux, salles de réunion et locaux administratifs alors que la commande des luminaires dans les couloirs et cages d'escaliers se fait par détecteurs de mouvement.

L'éclairage extérieur est également à technologie LED et en conformité aux lignes directives du guide d'orientation concernant la réduction de la pollution lumineuse. Le système d'allumage de l'éclairage extérieur se fait via une sonde crépusculaire, horloge et interrupteur pour permettre un allumage automatique ou manuel en fonction des besoins.

Un éclairage de secours alimenté par batterie est mis en place afin de garantir une luminosité minimum réglementaire sur tous les chemins de fuite.

#### *Production électricité de secours*

Les installations de sécurité notamment les ascenseurs pompiers sont alimentés par un réseau électrique secouru de type « UPS » (uninterruptible power supply).

### **5.2.3 Installations courant faible**

#### *Installation de détection incendie*

Les bâtiments sont équipés d'une détection incendie. Le type de détection est adapté en fonction du risque des différentes zones. Des boutons poussoirs permettent un déclenchement manuel de l'alarme.

Des sirènes d'incendie préviennent les occupants en cas de nécessité d'évacuation du bâtiment alors que les locaux techniques et les locaux bruyants sont équipés de flash lumineux en plus des sirènes.

Tous les équipements de commande nécessaires à l'intervention des pompiers (dépôt de clés, tableau de commande, tableau répétiteur, bouton poussoir d'arrêt de l'installation photovoltaïque, etc.) sont également prévus.



La centrale incendie asservit tous les équipements impliqués comme la ventilation, les ascenseurs, les clapets, les portes coupe-feu et d'autres encore.

Un bouton manuel relié à la centrale du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) est prévu.

#### *Réseau de communication et téléphonique*

Le bâtiment est équipé d'un réseau informatique structuré. Un câblage en fibre optique est prévu entre la salle informatique principale et les racks de sous-distribution.

Un réseau structuré de communication avec des prises RJ45 est déployé dans le bâtiment, conformément aux normes en vigueur. Les prises sont prévues pour les bureaux et zones communes. Ce réseau permet également de reprendre les bornes WIFI qui sont installées afin de garantir une couverture WiFi générale dans tout le bâtiment.

La mise en place d'une installation de couverture pour le réseau de radiocommunication numérique « Réseau National Intégré de Radiocommunication » (RENITA), dédié aux services de sécurité et de secours du Grand-Duché de Luxembourg, est prévue.

#### *Contrôle d'accès*

Les portes d'accès sont équipées d'un système de contrôle d'accès par carte avec gestion centralisée.

### **5.3 Installation ascenseurs**

Le bâtiment est équipé d'un ascenseur vitré du parvis jusqu'au premier étage, de 2 ascenseurs du type pompier reliant le rez-de-chaussée à tous les niveaux supérieurs, d'un ascenseur interne pour les besoins de l'auberge de jeunesse ainsi que de 2 monte-charges pour les livraisons.

### **5.4 Installations techniques spéciales**

#### *Cuisine de production*

La cuisine de production est dimensionnée pour permettre la préparation de 300 repas. Elle est notamment équipée de 2 chambres froides, d'une laverie et d'un self-service. La zone de préparation est ventilée à l'aide d'une hotte avec système de dégraissage et désodorisation par traitement UV. Le concept de déchets prévoit le refroidissement et le triage des déchets. Les eaux usées de la cuisine sont traitées par un séparateur de graisse enterré avant d'être évacuées dans la canalisation.

\*

## 6. AMENAGEMENTS EXTERIEURS

### 6.1 Alentours

Les aménagements extérieurs du projet se limitent au balcon urbain du premier niveau, à la toiture verte du 2e niveau et à la toiture terrasse au 9e étage de l'auberge. Ces espaces garantissent un usage décontracté d'une structure construite au-dessus des surfaces entièrement dédiées à la circulation au niveau de la rue.

Les aménagements au niveau de la rue ne font pas partie du projet.



\*

**BUDGET**

(indice 1071,67 / octobre 2022)

<b>Coût de la construction</b>		<b>39'443'000</b>
Gros oeuvre clos et fermé	22'203'500	
Installations techniques	6'293'500	
Parachèvement	10'946'000	
<b>Coût complémentaire</b>		<b>3'343'000</b>
Aménagements extérieurs	907'500	
Équipement mobilier et spéciaux	2'041'000	
Œuvre d'art (1 % du coût de construction)	394'500	
<b>Frais divers</b>		<b>1'283'600</b>
<b>Honoraires</b>		<b>7'500'000</b>
<b>Réserve pour imprévus (5 %)</b>		<b>2'578'500</b>
<b>Coût total HTVA</b>		<b>54'148'100</b>
<b>Estimation des dépenses 2023</b>		<b>1'000'000</b>
<b>Estimation des dépenses après 2023</b>		<b>53'148'100</b>
<b>TVA 16%</b>		<b>160'000</b>
<b>TVA 17%</b>		<b>9'033'000</b>
<b>COÛT TOTAL TTC</b>		<b>63'341'100</b>
<b>Arrondi à</b>		<b>63'400'000</b>

\*

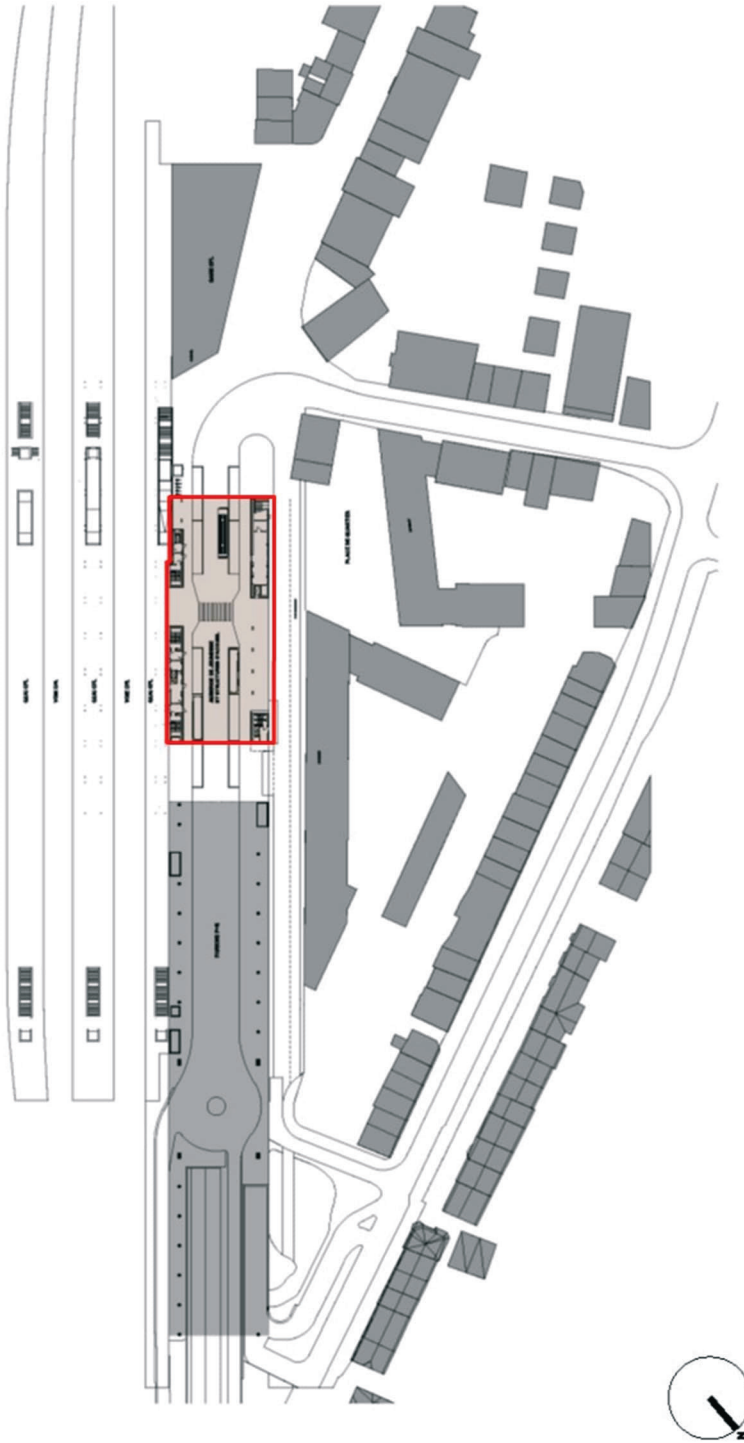
**FICHE RECAPITULATIVE**  
relative aux coûts de consommation  
et d'entretiens annuels

(selon l'art.79 du chap. 17 de la loi du 8 juin 1999 portant  
A) sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État)

<b>Frais de consommation</b>		<b>80'000</b>
Énergie thermique		32'000
Énergie électrique		30'000
Eau/Canalisations		18'000
<b>Frais d'entretien courant et de maintenance</b>		<b>356'500</b>
Bâtiment (~1 % du coût de construction hors techniques)		331'500
Installations et équipements techniques		20'000
Alentours		5'000
<b>Provisions d'entretien préventif</b>		<b>673'000</b>
Bâtiment (~2 % du coût de construction hors techniques)		663'000
Installations et équipements techniques		10'000
<b>Frais de fonctionnement supplémentaires</b>		<b>1'340'000</b>
Frais personnel		830'000
Frais d'exploitation		510'000
<b>TOTAL FRAIS TTC (EUROS)</b>		<b>2'449'500</b>

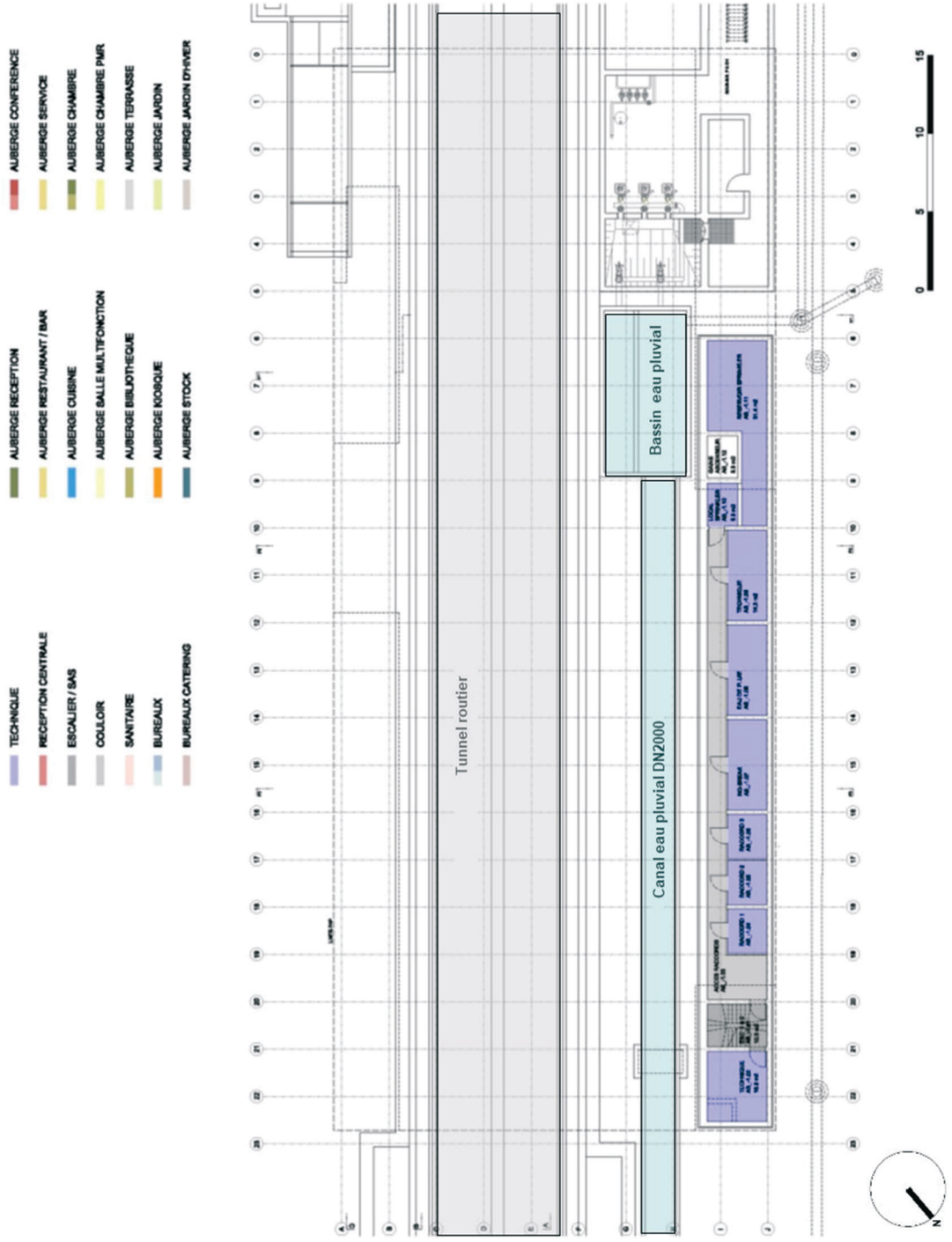
## **PLANS**

- Plan d'ensemble
- Plan du sous-sol
- Plan du rez-de-chaussée
- Plan du 1<sup>er</sup> étage
- Plan du 2<sup>e</sup> étage
- Plan du 3<sup>e</sup> étage
- Plan du 4<sup>e</sup> étage
- Plan du 5<sup>e</sup> étage
- Plan du 9<sup>e</sup> étage
- Façade
- Coupe transversale
- Coupe longitudinale
























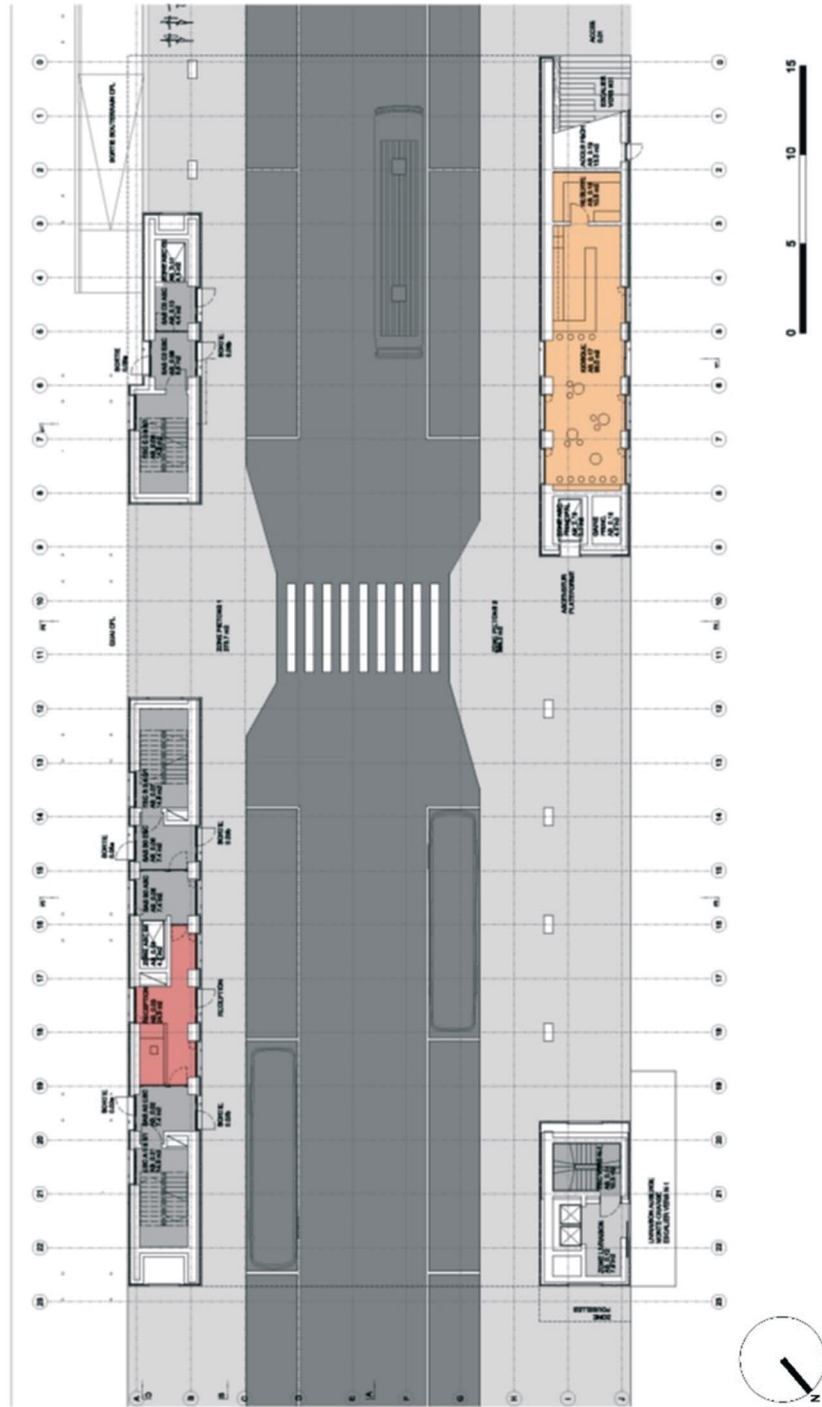
PLAN D'ENSEMBLE

AUBERGE DE JEUNESSE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE MULTIFONCTIONNELLE AU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL À ETTELBRUCK

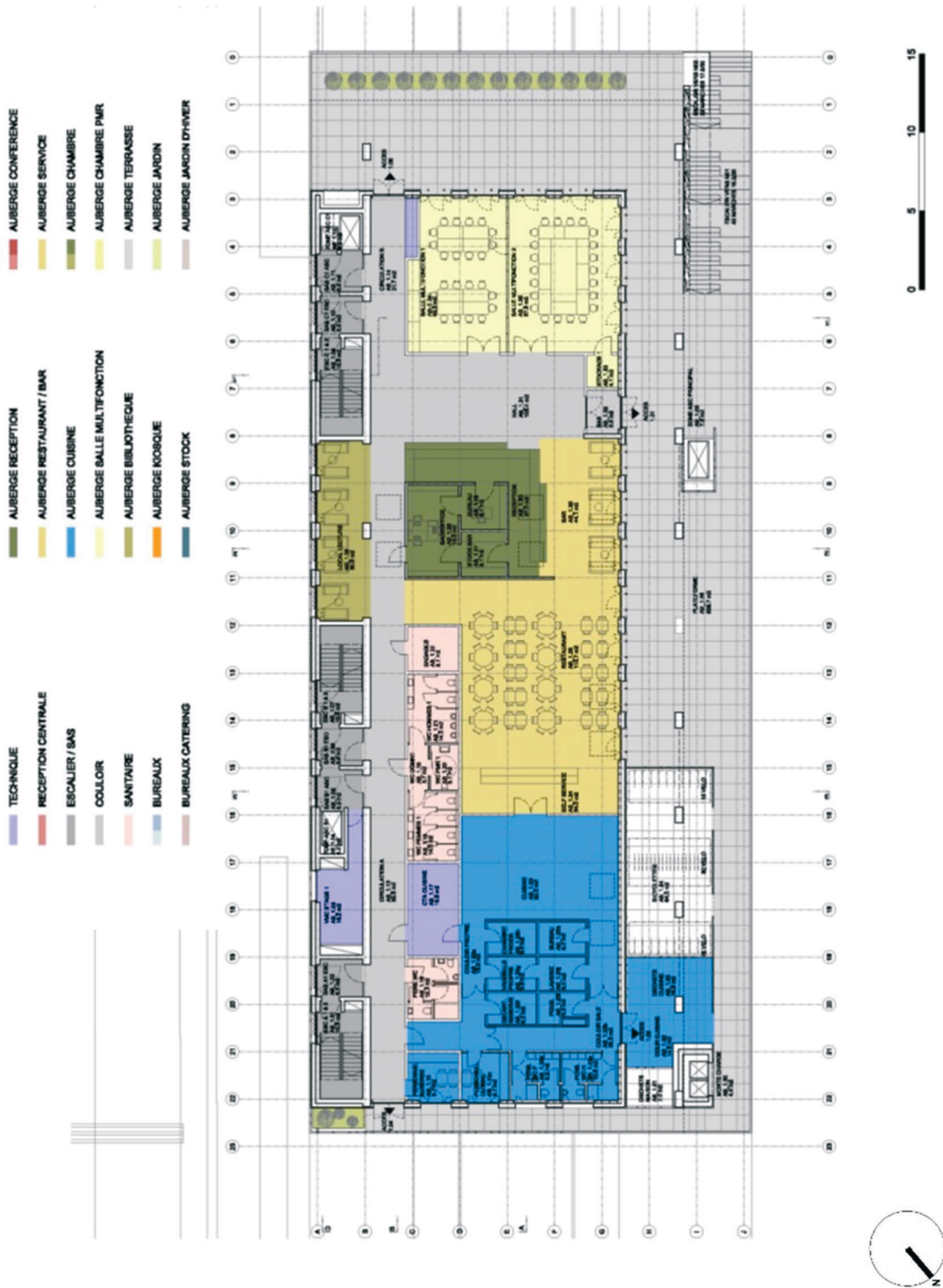


AUBERGE DE JEUNESSE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE MULTIFONCTIONNELLE AU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL À ETTELBRUCK SOUS-SOL -1

- |  |   |  |
|--|---|--|
|  TECHNIQUE          |  AUBERGE RECEPTION           |  AUBERGE CONFERENCE     |
|  RECEPTION CENTRALE |  AUBERGE RESTAURANT / BAR    |  AUBERGE SERVICE        |
|  ESCALIER / SAS     |  AUBERGE CUISINE             |  AUBERGE CHAMBRE        |
|  COLLOIR            |  AUBERGE SALLE MULTIFONCTION |  AUBERGE CHAMBRE PMR    |
|  SANITAIRE          |  AUBERGE BIBLIOTHEQUE        |  AUBERGE TERRASSE       |
|  BUREAUX            |  AUBERGE KIOSQUE             |  AUBERGE JARDIN         |
|  BUREAUX CATERING   |  AUBERGE STOCK               |  AUBERGE JARDIN D'HYVER |
























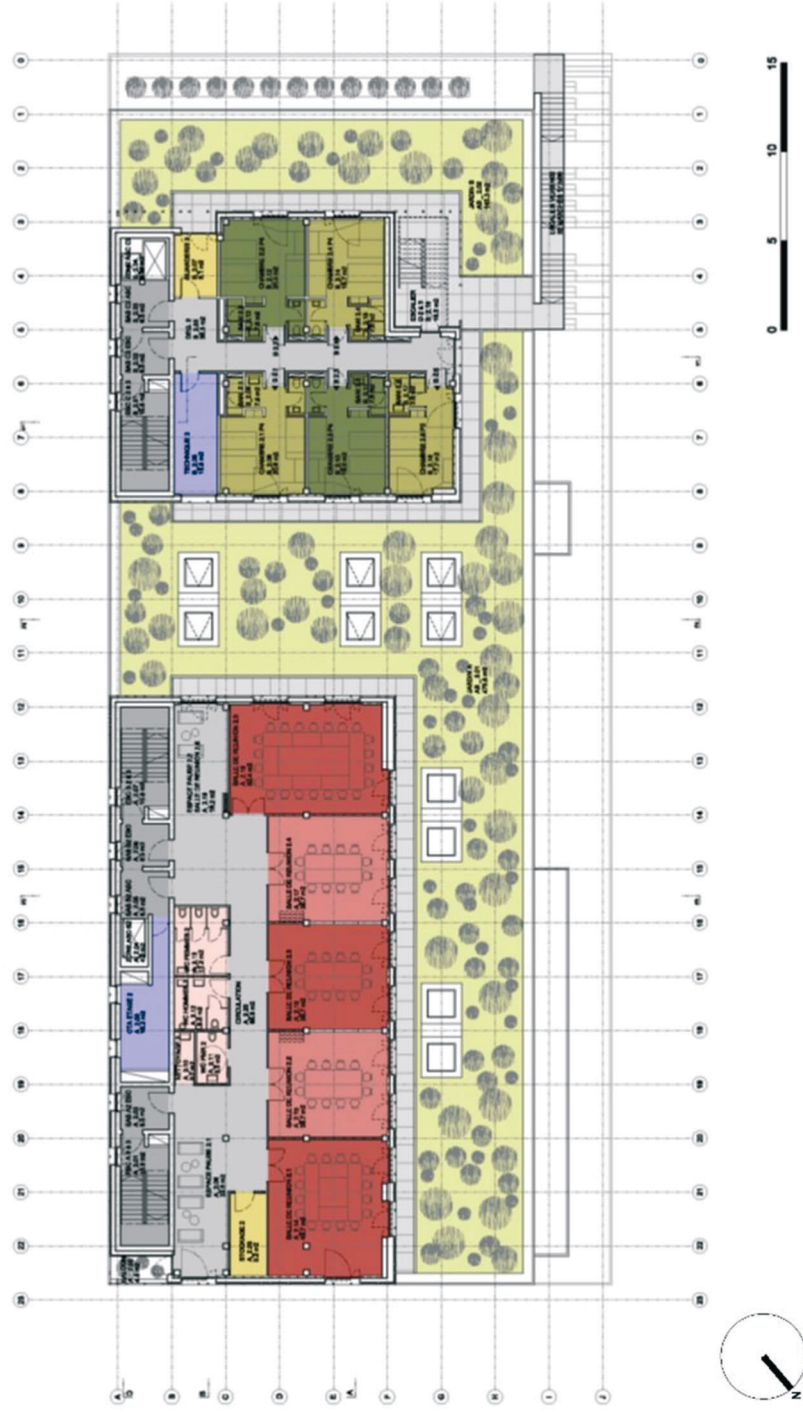
AUBERGE DE JEUNESSE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE MULTIFONCTIONNELLE AU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL À ETTELBRUCK REZ DE CHAUSSEE



AUBERGE DE JEUNESSE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE MULTIFONCTIONNELLE AU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL À ETTELBRUCK 1<sup>er</sup> ETAGE

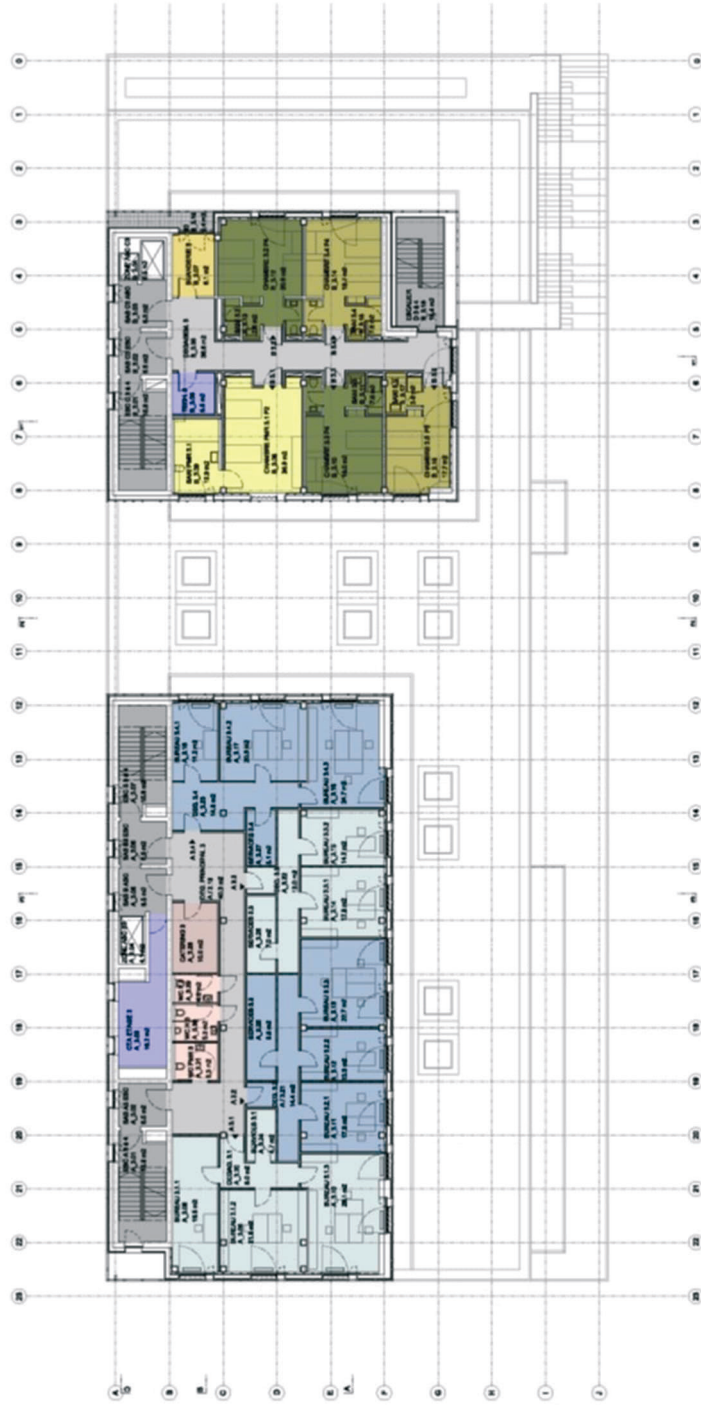


- |  |   |  |
|--|---|--|
|  TECHNIQUE          |  AUBERGE RECEPTION           |  AUBERGE CONFERENCE     |
|  RECEPTION CENTRALE |  AUBERGE RESTAURANT / BAR    |  AUBERGE SERVICE        |
|  ESCALIER / SAS     |  AUBERGE CUISINE             |  AUBERGE CHAMBRE        |
|  COLLOIR            |  AUBERGE SALLE MULTIFONCTION |  AUBERGE CHAMBRE PMR    |
|  SANITAIRE          |  AUBERGE BIBLIOTHEQUE        |  AUBERGE TERRASSE       |
|  BUREAUX            |  AUBERGE NOOQUE              |  AUBERGE JARDIN         |
|  BUREAUX CATERING   |  AUBERGE STOCK               |  AUBERGE JARDIN D'HYVER |
























AUBERGE DE JEUNESSE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE MULTIFONCTIONNELLE AU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL À ETTELBRUCK 2<sup>ème</sup> ÉTAGE

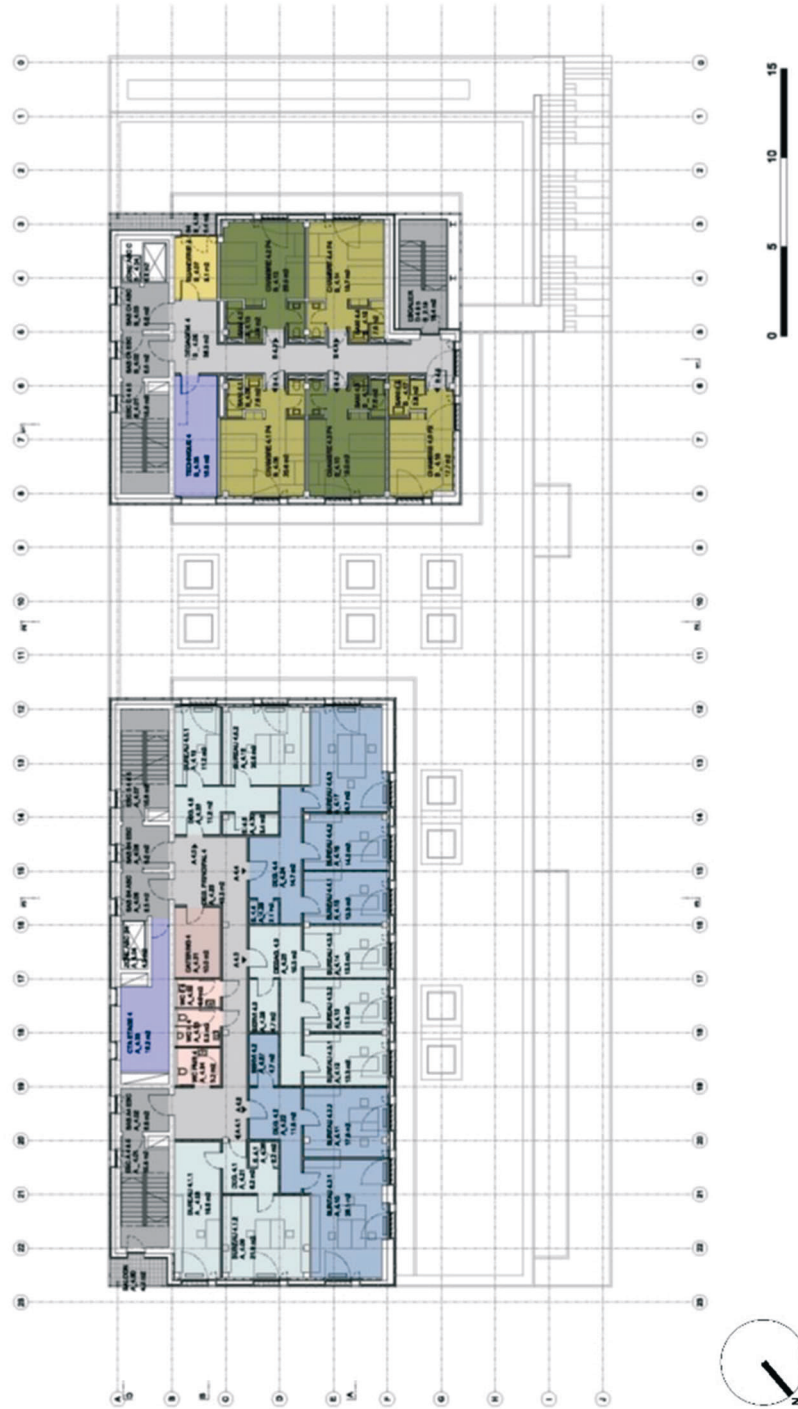
- TECHNIQUE
- RECEPTION CENTRALE
- ESCALIER / SAS
- COULOIR
- SANITAIRE
- BUREAUX
- BUREAUX CATERING
- AUBERGE RECEPTION
- AUBERGE RESTAURANT / BAR
- AUBERGE CUISINE
- AUBERGE SALLE MULTIFONCTION
- AUBERGE BIBLIOTHEQUE
- AUBERGE KIOSQUE
- AUBERGE STOCK
- AUBERGE CONFERENCE
- AUBERGE SERVICE
- AUBERGE CHAMBRE
- AUBERGE CHAMBRE PMR
- AUBERGE TERRASSE
- AUBERGE JARDIN
- AUBERGE JARDIN D'HYVER
























3<sup>ème</sup> ETAGE

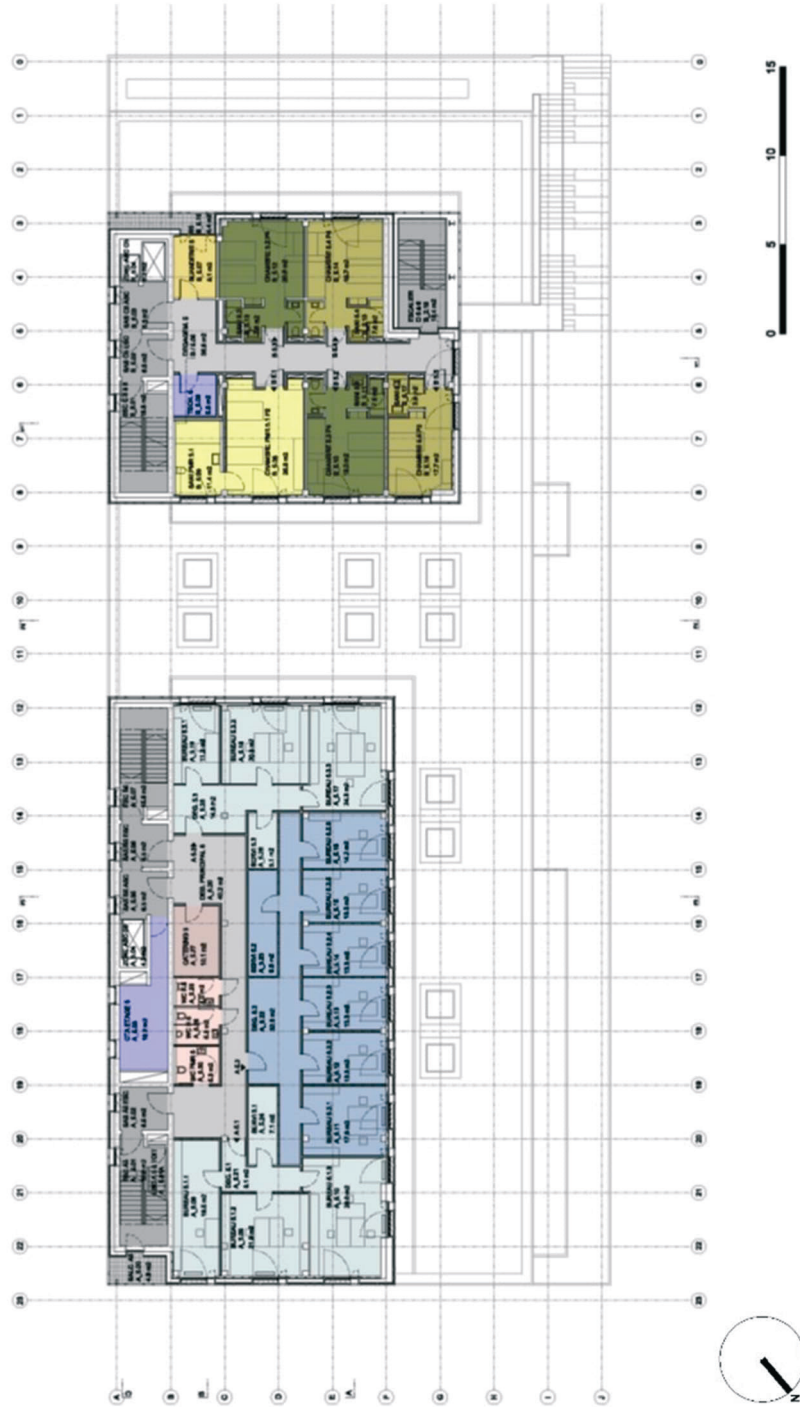
AUBERGE DE JEUNESSE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE MULTIFONCTIONNELLE AU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL À ETTLEBRUCK

- |   |                    |   |                             |   |                        |
|---|--------------------|---|-----------------------------|---|------------------------|
|  | TECHNIQUE          |  | AUBERGE RECEPTION           |  | AUBERGE CONFERENCE     |
|  | RECEPTION CENTRALE |  | AUBERGE RESTAURANT / BAR    |  | AUBERGE SERVICE        |
|  | ESCALIER / SAS     |  | AUBERGE CUISINE             |  | AUBERGE CHAMBRE        |
|  | COLLOIR            |  | AUBERGE SALLE MULTIFONCTION |  | AUBERGE CHAMBRE PMR    |
|  | SANTAIRE           |  | AUBERGE BIBLIOTHEQUE        |  | AUBERGE TERRASSE       |
|  | BUREAUX            |  | AUBERGE NOROUE              |  | AUBERGE JARDIN         |
|  | BUREAUX CATERING   |  | AUBERGE STOCK               |  | AUBERGE JARDIN D'HIVER |
























AUBERGE DE JEUNESSE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE MULTIFONCTIONNELLE AU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL À ETTTELBRUCK 4<sup>ème</sup> ÉTAGE

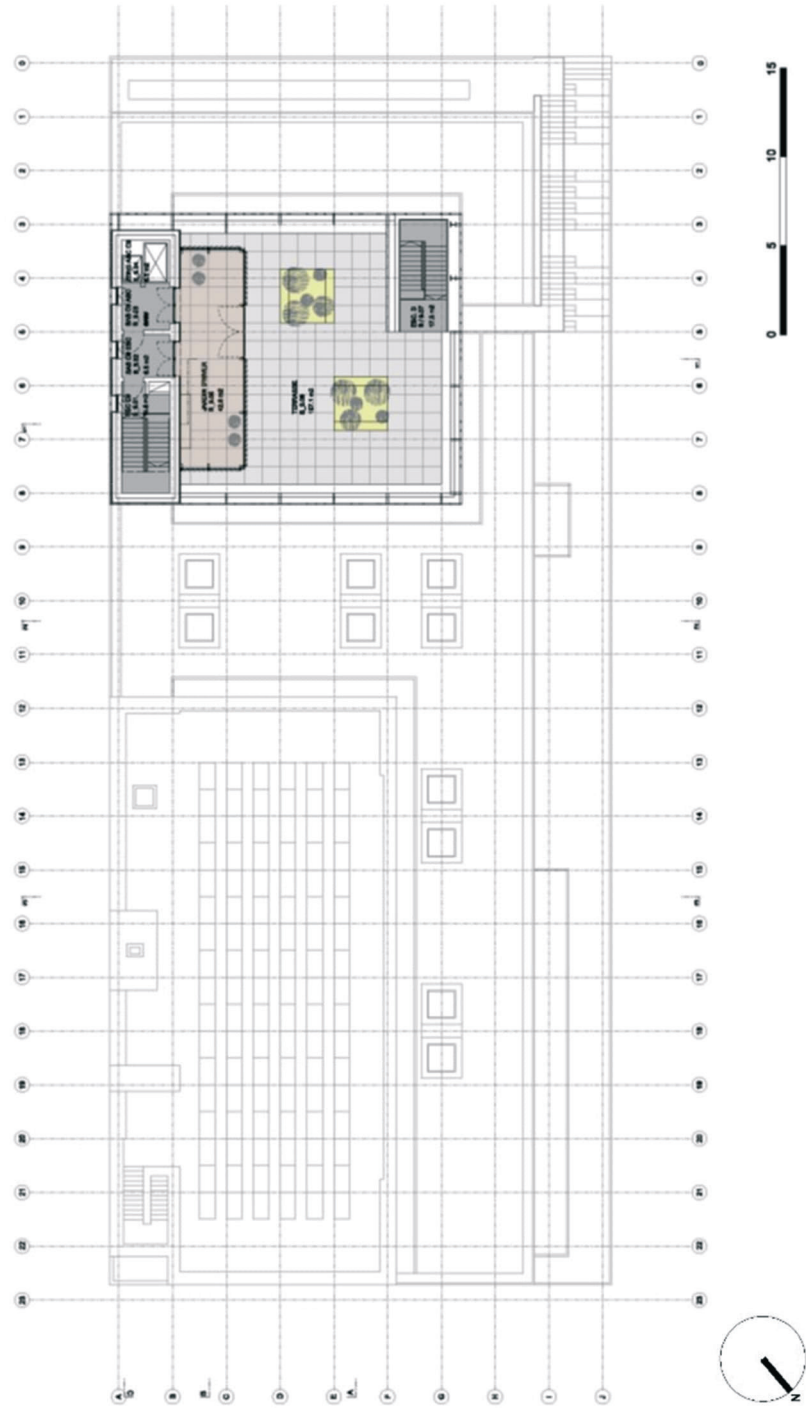
- |  |   |  |
|--|---|--|
|  TECHNIQUE          |  AUBERGE RECEPTION           |  AUBERGE CONFERENCE     |
|  RECEPTION CENTRALE |  AUBERGE RESTAURANT / BAR    |  AUBERGE SERVICE        |
|  ESCALIER / SAS     |  AUBERGE CUISINE             |  AUBERGE CHAMBRE        |
|  COLLOIR            |  AUBERGE BALLE MULTIFONCTION |  AUBERGE CHAMBRE PMR    |
|  SANITAIRE          |  AUBERGE BIBLIOTHEQUE        |  AUBERGE TERRASSE       |
|  BUREAUX            |  AUBERGE KIOSQUE             |  AUBERGE JARDIN         |
|  BUREAUX CATERING   |  AUBERGE STOCK               |  AUBERGE JARDIN D'HIVER |



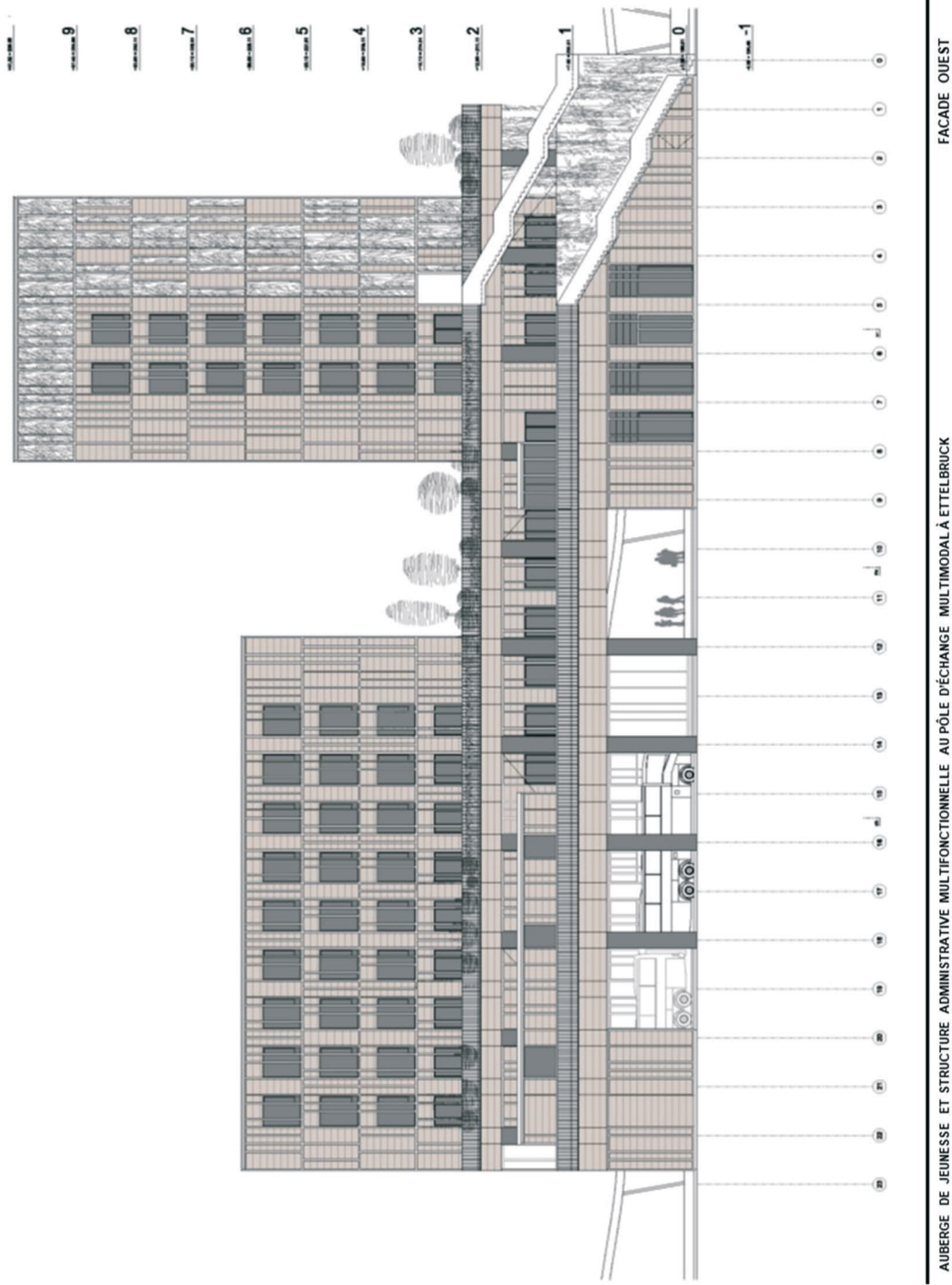
AUBERGE DE JEUNESSE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE MULTIFONCTIONNELLE AU PÔLE DÉCHARGE MULTIMODAL À ETTELBRUCK

5<sup>ème</sup> ÉTAGE

- |  |   |  |
|--|---|--|
|  TECHNIQUE          |  AUBERGE RECEPTION           |  AUBERGE CONFERENCE     |
|  RECEPTION CENTRALE |  AUBERGE RESTAURANT / BAR    |  AUBERGE SERVICE        |
|  ESCALIER / SAS     |  AUBERGE CUISINE             |  AUBERGE CHAMBRE        |
|  COULOIR            |  AUBERGE SALLE MULTIFONCTION |  AUBERGE CHAMBRE PMR    |
|  SANITAIRE          |  AUBERGE BIBLIOTHEQUE        |  AUBERGE TERRASSE       |
|  BUREAUX            |  AUBERGE KIOSQUE             |  AUBERGE JARDIN         |
|  BUREAUX CATERING   |  AUBERGE STOCK               |  AUBERGE JARDIN D'HIVER |

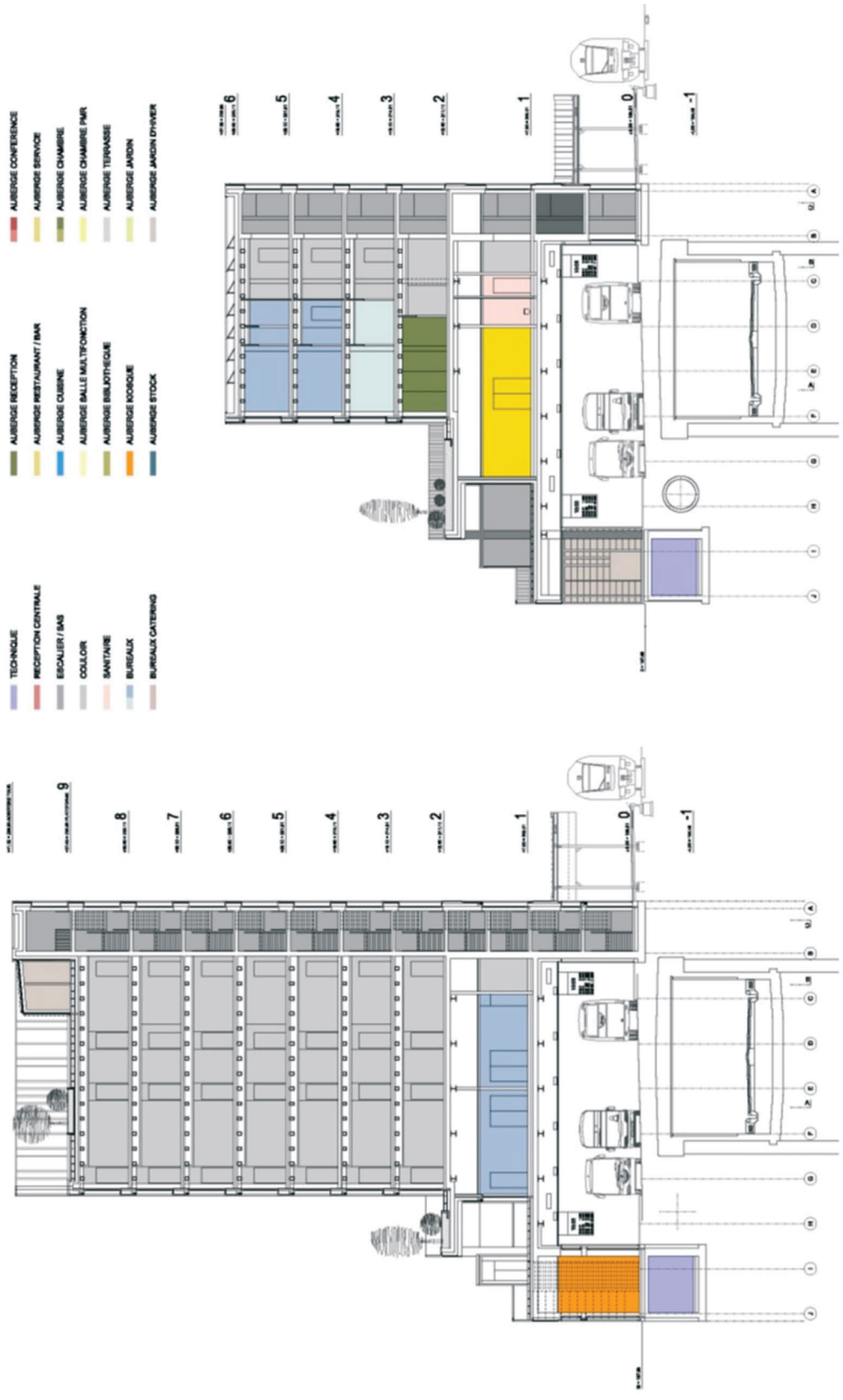


AUBERGE DE JEUNESSE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE MULTIFONCTIONNELLE AU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL À ETTLEBRUCK 9<sup>ème</sup> ÉTAGE



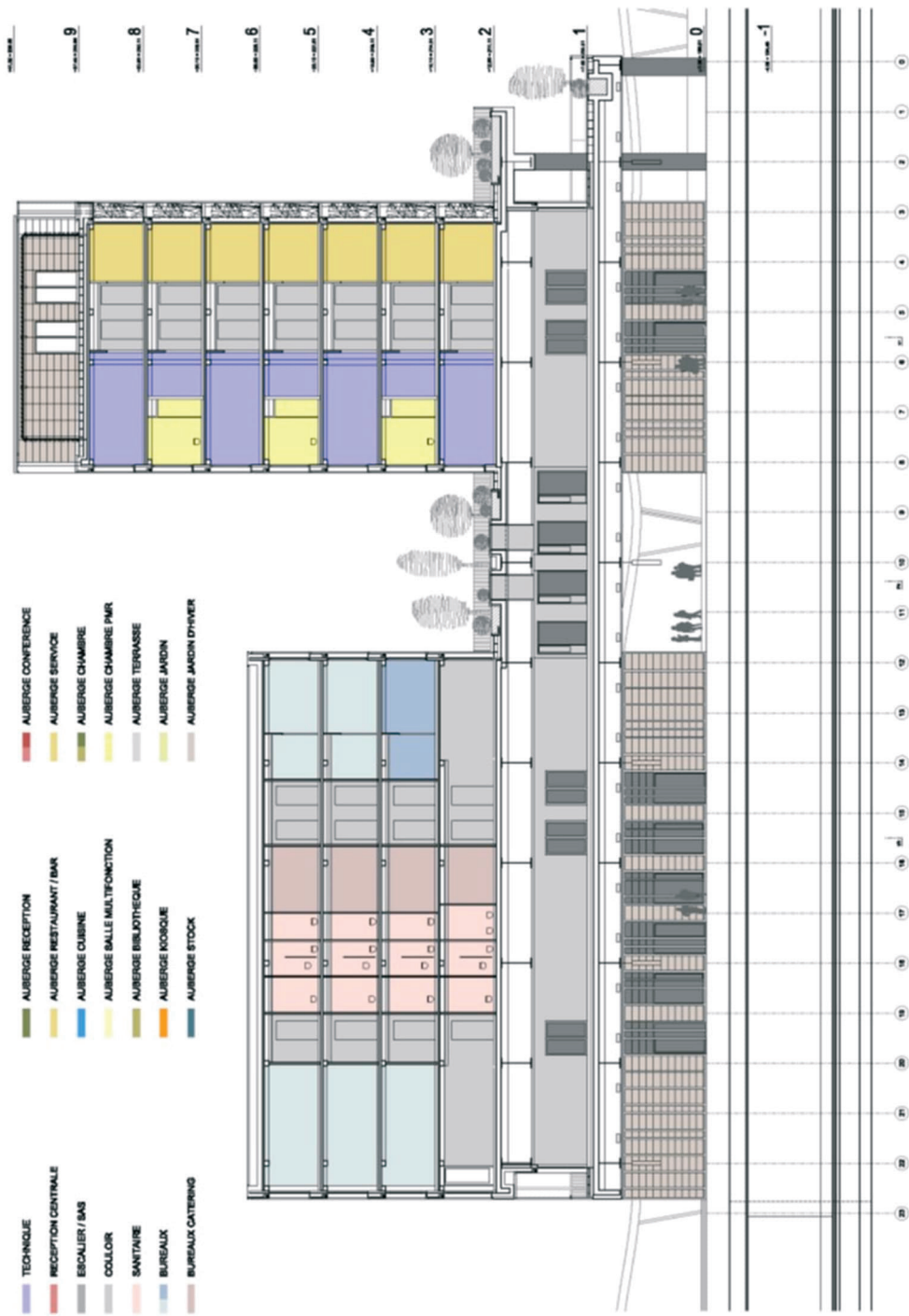
FACADE OUEST

AUBERGE DE JEUNESSE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE MULTIFONCTIONNELLE AU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL À ETTELBRÜCK



COUPES

AUBERGE DE JEUNESSE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE MULTIFONCTIONNELLE AU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL À ETTELBRUCK



COUPE

AUBERGE DE JEUNESSE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE MULTIFONCTIONNELLE AU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL À ETTELBRUCK



## FICHE D'EVALUATION D'IMPACT

<b>Intitulé du projet :</b>	<b>Projet de loi relative à la construction d'une auberge de jeunesse et d'une structure administrative multifonctionnelle au pôle d'échange multimodal à Ettelbruck</b>
<b>Ministère initiateur :</b>	<b>Ministère de la Mobilité et des Travaux publics/département des Travaux publics</b>
<b>Auteur(s) :</b>	<b>Gilbert Schmit</b>
<b>Tél :</b>	<b>247-83328</b>
<b>Courriel :</b>	<b>gilbert.schmit@tp.etat.lu</b>
<b>Objectif(s) du projet :</b>	<b>Financement et réalisation du projet concernant la construction d'une auberge de jeunesse et d'une structure administrative multifonctionnelle au pôle d'échange multimodal à Ettelbruck</b>
<b>Autre(s) Ministère(s)/Organisme(s)/Commune(s) impliqué(e)(s) :</b>	<b>Ministère des Finances, Ministère de l'Economie – Direction générale du Tourisme, Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises (AJL), administration des Bâtiments publics</b>
<b>Date :</b>	<b>19.05.2023</b>

### Mieux légiférer

1. Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens, ...) consultée(s) : Oui  Non <sup>1</sup>  
 Si oui, laquelle/lesquelles :  
 Ministère des Finances, Ministère de l'Economie – Direction générale du Tourisme, Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises (AJL)  
 Remarques/Observations :
  
2. Destinataires du projet :
 

– Entreprises/Professions libérales :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
– Citoyens :	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
– Administrations :	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
  
3. Le principe « Think small first » est-il respecté ? Oui  Non  N.a.<sup>2</sup>   
 (c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)  
 Remarques/Observations :
  
4. Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire ? Oui  Non   
 Existe-t-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière ? Oui  Non   
 Remarques/Observations :
  
5. Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures ? Oui  Non   
 Remarques/Observations :

<sup>1</sup> Double-click sur la case pour ouvrir la fenêtre permettant de l'activer

<sup>2</sup> N.a. : non applicable.

6. Le projet contient-il une charge administrative<sup>3</sup> pour le(s) destinataire(s) ? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet ?) Oui  Non
- Si oui, quel est le coût administratif<sup>4</sup> approximatif total ? (nombre de destinataires x coût administratif par destinataire)
7. Le projet prend-il recours à un échange de données inter-administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire ? Oui  Non  N.a.
- Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?
8. Le projet prévoit-il :
- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration ? Oui  Non  N.a.
  - des délais de réponse à respecter par l'administration ? Oui  Non  N.a.
  - le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ? Oui  Non  N.a.
9. Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p. ex. prévues le cas échéant par un autre texte) ? Oui  Non  N.a.
- Si oui, laquelle :
10. Le projet contribue-t-il en général à une :
- a) simplification administrative, et/ou à une Oui  Non
  - b) amélioration de la qualité règlementaire ? Oui  Non
- Remarques/Observations :
11. En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ? Oui  Non  N.a.
- Sinon, pourquoi ?
12. Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites ? Oui  Non  N.a.
13. Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office) ? Oui  Non
- Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?
14. Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ? Oui  Non  N.a.
- Si oui, lequel ?
- Remarques/Observations :

3 Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en oeuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

4 Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple: taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc.).

**Egalité des chances**

15. Le projet est-il :
- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ? Oui  Non
  - positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui  Non
  - Si oui, expliquez de quelle manière :
  - neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui  Non
  - Si oui, expliquez pourquoi :
  - Les dispositions du présent projet de loi s'appliquent indépendamment du sexe de la personne concernée.
  - négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui  Non
  - Si oui, expliquez de quelle manière :
16. Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ? Oui  Non  N.a.
- Si oui, expliquez de quelle manière :

**Directive « services »**

17. Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation<sup>5</sup> ? Oui  Non  N.a.
- Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur : [www.eco.public.lu/attributions/dg2/d\\_consommation/d\\_march\\_int\\_rieur/Services/index.html](http://www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html)
18. Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers<sup>6</sup> ? Oui  Non  N.a.
- Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur : [www.eco.public.lu/attributions/dg2/d\\_consommation/d\\_march\\_int\\_rieur/Services/index.html](http://www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html)

<sup>5</sup> Article 15, paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p. 10-11)

<sup>6</sup> Article 16, paragraphe 1, troisième alinéa et paragraphe 3, première phrase de la directive « services » (cf. Note explicative, p. 10-11)

8264/01

**N° 8264<sup>1</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2022-2023

---

## **PROJET DE LOI**

**relative à la construction d'une auberge de jeunesse  
et d'une structure administrative multifonctionnelle  
au pôle multimodal à Ettelbruck**

\* \* \*

### **AVIS DU CONSEIL D'ETAT**

(10.10.2023)

Par dépêche du 27 juin 2023, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche financière, une fiche d'évaluation d'impact ainsi qu'un dossier de construction.

\*

### **CONSIDERATIONS GENERALES**

Le projet de loi sous avis porte sur la construction d'une auberge de jeunesse et d'une structure administrative multifonctionnelle au pôle d'échange multimodal à Ettelbruck.

En vertu de la loi en projet, l'enveloppe budgétaire à accorder pour le financement dudit projet ne peut pas dépasser le montant de 63 400 000 euros. L'autorisation du législateur pour procéder à la construction précitée est requise en vertu de l'article 117, paragraphe 3, de la Constitution, étant donné que le montant de la dépense d'investissement en question dépasse le seuil de 60 000 000 euros prévu par l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

Il ressort du dossier soumis au Conseil d'État qu'il s'agit de construire un seul bâtiment abritant tant l'auberge de jeunesse que des espaces de bureau à vocation administrative. Il s'agit donc d'allouer une enveloppe budgétaire à cette fin. Le Conseil d'État invite les auteurs du projet à reformuler tant l'intitulé que le dispositif de la loi en projet pour autoriser la « construction et l'équipement d'un bâtiment abritant une auberge de jeunesse et une structure administrative multifonctionnelle au pôle d'échange multimodal à Ettelbruck ».

Le texte de la loi en projet n'appelle pas d'autre observation de la part du Conseil d'État quant au fond.

\*

### **OBSERVATIONS D'ORDRE LEGISTIQUE**

#### *Article 2*

Il y a lieu d'écrire « valeur 1 0171,67 », en séparant la tranche de mille par une espace insécable.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 10 octobre 2023.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Christophe SCHILTZ

Impression: CTIE – Division Imprimés et Fournitures de bureau